



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 12 mars 2024

### PÈRE CENT 2024

#### Des dispositions prises pour le défilé du Père Cent en Moselle

À l'approche des premières épreuves du Baccalauréat 2024, les traditionnels défilés du « Père Cent » sont prévus ses prochains jours en Moselle.

Pour éviter tout trouble à l'ordre public, le préfet de la Moselle a interdit à l'occasion des manifestations du « Père Cent » :

- le port, l'exhibition et le maniement de répliques d'armes à feu, d'imitations ou d'armes factices et de manière générale de tout objet dont l'apparence est telle qu'ils peuvent être confondus avec une véritable arme à feu et susciter une méprise ;
- le port, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de toutes les catégories ;
- la consommation d'alcool.

Ces interdictions sont à respecter sur la voie publique, dans les transports publics, dans les établissements scolaires et leurs abords (publics et privés), dans les établissements où se pratique le sport, dans les parcs et jardins publics, dans les commerces et centres commerciaux, dans les lieux de culte et leurs abords.

Toute dégradation, perturbation ou violence éminemment répréhensibles contre les personnes et les biens sont passibles des sanctions prévues par le code pénal.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### Contacts presse

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle